

208

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

*Musée royal de Sculpture
Division.*

N^o 208.

Dossier relatif au grand tableau commandé
à M^{me} Geefs.

N^o 208.

D'OR RE.

DATE

DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

Geefs.

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE.

N^o 208

4 Annexe 7

4 représentant des sujets

Bruxelles, le 19 Mars 1849.

M^r le Min^{ist}re (de l'Intérieur)

Nous avons l'honneur
de vous informer que conformé-
ment à l'autorisation con-
tenue dans votre Lettre du 14
Février 1849, N^o 4830,
nous avons remis à l'Administration
des Hospices de Bruxelles, le tableau
de Mme Gieffé, représentant: La
Vierge consolatrice des Affligés.

A cette occasion, nous
exprimerons le vœu, le
vrai de voir donner une des-
tination aux tableaux reli-
gieux, ^{qui ont été} déposés au Musée à
la suite des Expositions Nationales.
Ces œuvres, soumises constam-
ment à des changements de
température sont exposées
à des dégradations qu'il n'est
pas en notre pouvoir de
prévenir, en l'absence d'un
local convenable pour les
recevoir. Nous ne saurions
donc trop, vous en remercier,
M^r le Ministre, à confier

le dépôt de ces ^{tableaux} ouvrages dans
à des Eglises & autres établis-
sements publics ^{privés} d'objets d'art.

Agr.

Le Président

Le Secrétaire

V. Auz

J. Serfaty

ADMINISTRATION

DES

HOSPICES ET SECOURS

DE LA

VILLE DE BRUXELLES.

N^o 1411.



Le Conseil Général d'Administration des Hospices et Secours de la ville de Bruxelles, reconnaît avoir reçu, de Monsieur le Directeur du Musée de l'Etat, en vertu d'autorisation donnée, par décret de M^r le Ministre de l'Intérieur, en date du 14 de ce mois, N^o 4830, 1^{re} Division, les tableaux de M^{me} Gieffé, représentant la Vierge consolatrice des affligés; le dit tableau, destiné à orner la Chapelle de l'Hôpital St Jean, sous réserve des droits de propriété du Gouvernement.

Fait en Séance du 16 février 1849.

Président M. Van der Stuyvenberg
 Secrétaire M. Van der Stuyvenberg
 M. J. Van Schoor
 M. A. Van der Stuyvenberg
 M. A. Van der Stuyvenberg

Le Secrétaire Général
 M. A. Van der Stuyvenberg

Ministère
de
l'Intérieur

Bruxelles, le 14 février 1849.



Se Don

(Extrait de la lettre jointe au dossier N° 30)
30

N° 4830.

à la Commission administrative du Musée
royal de Peinture et de Sculpture.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 31
Janvier d. N° 30/208, j'ai l'honneur de vous
informer que je viens de mettre à la disposition
de l'Administration des Hospices, afin d'en
ornier la Chapelle de l'Hôpital St-Jean,
le tableau de M^{me} Geefs, représentant:
La Vierge Consolatrice des Affligés. Vous
pourrez, en conséquence, délivrer ce tableau
contre un reçu en due forme.

J'ai l'honneur. S^{te}

Le Ministre de l'Intérieur
Signé (Ch. Rogier).

Bruxelles le 14 février 1849

Messieurs

Comme suite à votre lettre du 31 janvier dernier n°31/208
j'ai l'honneur de vous informer que je viens de mettre à la
disposition de l'administration des hospices afin d'en orner
la chapelle de l'Hopital St Jean, le tableau de Mme Geefs repré-
sant La Vierge consolatrice des affligés Vous pouvez en
conséquence délivrer ce tableau contre un reçu en due forme

.....

Musée royal
de
Peintures
et
de Sculpture
N^o 208.

Bruxelles, le 31 Janvier 1849

(Extrait de la lettre jointe au dossier N^o 30
31^e)

à M^o le Ministre de l'Intérieur

Répondant à votre lettre du 20 de ce
mois, J^e D^o N^o 4830, nous avons
l'honneur de vous informer que nous
verrions avec plaisir que le Gouvernement
mit le tableau de M^{me} Geefs, représentant:
La Vierge Consolatrice des Affligés,
à la disposition de l'Administration
des Hospices de Bruxelles, afin d'en orner
la Chapelle de l'Hôpital St Jean.

Vous en priez. N^o.

Le Président.

Le Secrétaire
V. Du.

Musées royal de

Peinture

Monsieur le ^{Min}inistre de l'Intérieur

Répondant à votre lettre du 20 de ce mois 5^e Don n°4830
nous avons l'honneur de vous informer que nous verrions avec
plaisir que le Gouvernement mit le tableau de Mme Geefs,repré
sentant La Vierge consolatrice des affligés à la disposition
de l'Administration des hospices afin d'en orner la chapelle
de l'Hopital St Jean

.....

Bruxelles, le 20 Janvier 1849.

N^o 1734 de Dép. 20^{me} Série.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

DIVISION

26^o 4830



Messieurs,

N. B. On est prié de rappeler, dans la réponse, le chiffre de la Division, ainsi que le N^o d'enregistrement.

ANNEXE.

L'Administration des hospices de la ville de Bruxelles a demandé au Gouvernement un tableau représentant un sujet religieux, afin d'encore la chapelle de l'hôpital St. Jean.

Je vous prie de vouloir bien me faire savoir, le plus tôt possible, si vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que je mette à la disposition des hospices de Bruxelles le tableau

A la Commission Administrative du Musée Royal de Peinture & de Sculpture de Belgique
(M. Navez, président)

De Madame Geoff, Représentante
la vierge Consolatrice des Affligés
Actuellement déposé au Musée.

Il est bien entendu que le
Gouvernement se réservera
néanmoins la propriété de
cette œuvre.

Agreez, Messieurs, l'assurance
de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Quoy

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N° 208 *my*
Annexe
Annexe

Bruxelles, le 26 Avril 1848.

M^{re} Mun. et Interieurs

M^{lle} Will.

Comme suite à votre
lettre du 11 de ce mois, je vous
N° 3126 nous avons l'honneur
de vous faire connaître que
Mad^{me} Guesse nous a fait
déposer au Musée Royal
le ^{Grand} tableau qu'elle a exécuté
pour le Compteur de l'Etat.

Nous suivons cette
occasion, par le Ministère,
pour vous rappeler que depuis
l'Exposition Nationale des
Beaux-Arts de 1842, plusieurs
tableaux d'un mérite trop
secondaire pour figurer dans
les galeries du Musée, modern
ont été déposés dans les
magasins du Musée, et
attendant qu'ils reçoivent
une destination définitive.

Nous pensons, M^{le} Min,
qu'il conviendrait de disposer
de ces ouvrages en faveur
d'Eglises dépourvues d'objets
d'art et pour lesquelles
ces tableaux semblent
d'ailleurs avoir été com-
mandés.

Nous espérons, M^{le} M.
que vous voudrez bien
prendre une décision
à ce sujet.

Nous vous prions, etc
à elle, d'agr. l'agr. de

Le Président.

Le Secrétaire

V. H.

Bruxelles, le 11 Avril 1848.

N^o 9838 de Dép. 29^{me} Série.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.
N^o 208

3^e DIVISION

N^o 3136

Messieurs,

N. B. On est prié de rappeler, dans la réponse, le chiffre de la Division, ainsi que le N^o de l'enregistrement.

// ANNEXE.

J'ai l'honneur de vous
faire savoir que M^{me} Geefs
a été autorisée à faire
exposer au Musée, en attendant
qu'il reçoive une destination
définitive, un tableau
religieux exécuté par cette
Dame, et acquis par le
Gouvernement.

Agreez, Messieurs, l'assurance
de ma considération Distinguee.
Le Ministre de l'Intérieur,
A. Rogier

A Messieurs les Membres de
la Commission administrative
du musée royal de peinture
et de sculpture de Belgique.